



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vélos

Question écrite n° 79616

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les suites qui pourraient être données à la recommandation du Conseil national de la sécurité routière, tenu le 8 décembre 2014, qui propose la transformation de certains trottoirs en « espaces mixtes » de circulation. Si les dispositifs réglementaires actuels prévoient déjà des espaces de cohabitation entre les piétons et les cyclistes (aire piétonne, voie verte ou zone de rencontre), la multiplication d'espaces mixtes partagés sans délimitation des cheminements piétons et cyclistes au niveau d'un trottoir risque de se faire au détriment des piétons. Cette idée proposée par le Conseil national de la sécurité routière ne manque pas d'intérêt puisque les « espaces mixtes » protégeraient certainement les cyclistes du reste de la circulation et diminueraient leur mortalité. Toutefois, la sécurité des piétons pourrait poser problème. En effet, ils sont les usagers les plus vulnérables et représentent la première catégorie des accidents mortels en milieu urbain. Considérant que la question de la sûreté et de la tranquillité des piétons mérite d'être prise en compte, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes qu'il envisage de prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79616

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3547

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)